Paroisse Notre-Dame de la Baie
paroisse.nddelabaie@diocese22.fr
Hillion/Saint-René – Langueux – Plédran/Saint-Carreuc
Trégueux - Yffiniac/Pommeret (entourer le relais concerné)

Fiche n°…….. Année 2022
Date d'inscription……
Accueillant……

Demande de Sacrement de Baptême

NOM…… **PRÉNOMS**……
Préciser tous les prénoms ……

Date prévue du baptême ……..
Lieu……
La date et le lieu du baptême de votre enfant ne peuvent être fixés définitivement qu'après accord du Curé de la Paroisse

Documents nécessaires :
- *Extrait d'acte de naissance de l'enfant* ❑
- *Acte de baptême du parrain et de la marraine* ❑
- *Si vous êtes mariés religieusement, livret de famille chrétienne* ❑
- *Offrande à la paroisse (entre 70 € et 140 €)* ❑

Mois de préparation : ……..

Né(e) le :…… à : ……
FILS/FILLE de : …… *(Prénom et Nom du père, en majuscules)*
Et de : …… *(Prénom et Nom de jeune fille de la mère, en majuscules)*
Mariés civilement ❑ Religieusement ❑ Séparés ou divorcés ❑ Autre ❑

ADRESSE : ……
……
Téléphone : …… Tél. portable…… E. mail……
Profession du Papa : ……..
Profession de la Maman :……
Autres enfants (si les aînés sont baptisés, mais non catéchisés alors qu'ils sont en âge de l'être, nécessité de l'évoquer avec le Curé)

PRÉNOM……	né(e) en……	Baptisé(e) ❑	Catéchisé(e)❑
PRÉNOM……	né(e) en……	Baptisé(e) ❑	Catéchisé(e)❑
PRÉNOM……	né(e) en……	Baptisé(e) ❑	Catéchisé(e)❑

PARRAIN*…… **MARRAINE***…… **TÉMOIN** ……
Âge …… Baptisé * **Âge** ……. Baptisée* **Âge**……
*** joindre le certificat de baptême du Parrain et de la Marraine**

Le baptême fait entrer notre enfant dans une relation privilégiée avec Dieu et avec les autres chrétiens.
Nous nous engageons :
- ***À lui faire découvrir cette relation privilégiée***
- ***À l'aider à la vivre à travers le partage de la vie de notre communauté chrétienne, et quand il sera en âge, à travers la catéchèse, la 1ère des communions et si possible la Confirmation.***

Signature du Papa ***Signature de la Maman***

*** Quelques rappels :**
* Pour l'évocation des Saints nous vous demandons de choisir le **prénom Chrétien** de votre enfant ou le **nom** d'un **Saint** vous ayant sensibilisé.
* Ne peuvent être **parrain ou marraine** que des personnes baptisées et catéchisées de plus de 16 ans, sinon, il ou elle sera appelée « témoin ».
* Si le baptême est célébré dans une autre paroisse que votre paroisse résidentielle :
- Demandez à votre curé une autorisation de baptême à l'extérieur
- La préparation peut être faite dans votre paroisse résidentielle.

* Si votre enfant a entre 3 et 7 ans, il suivra un cheminement adapté en lien avec l'éveil à la foi (espace familial) sur une durée de 6 mois à un an, selon les directives diocésaines.
* Après 7 ans, il pourra être baptisé après avoir suivi deux années de catéchèse.